

# BULLETIN

## RETRAITE.E.S

# FSU 61

Novembre 2017  
N° 10

**SFRD-FSU 61**  
Espace associatif  
La Pyramide  
2, avenue de Basingstoke  
61000 Alençon

Courriel:  
fsu61@fsu.fr

Site départemental:  
sd61.fsu.fr

## Section Fédérale Départementale des Retraité.e.s de la FSU 61

Après le rendez-vous salarial manqué dans la Fonction publique, commence la séquence « *Action publique 2022* ». Cycle de forums et consultations des agent·es et des usagers organisé par le gouvernement pour tout à la fois parler de la qualité des services publics et du travail des agents mais dans l'idée d'accompagner « rapidement la baisse des dépenses publiques »...

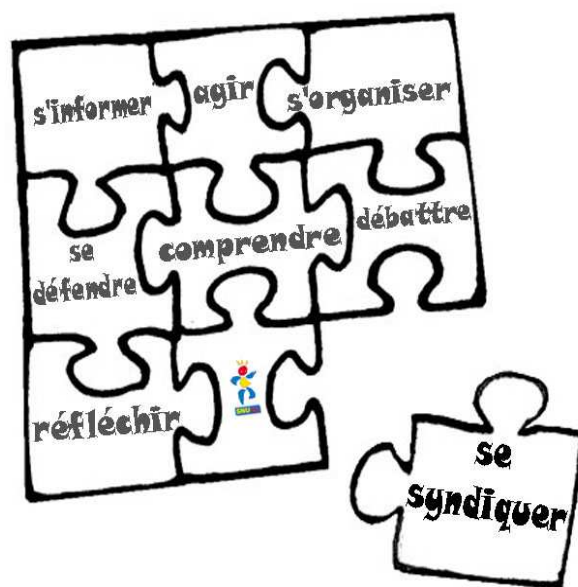
L'intervention de la FSU est indispensable pour ne pas laisser justifier à travers ces débats, une possible réduction des missions et du périmètre de la Fonction publique.

Faisons de ces temps, des moments d'expression des agentes sur les nécessaires évolutions de la Fonction publique pour bien répondre aux besoins de la population et contribuer au développement du pays. Pour dire aussi que cela n'est possible que si les agent-es peuvent jouer tout leur rôle. Ce débat sur l'avenir de la Fonction publique est un enjeu de société.

Il nécessite de rassembler largement pour peser. Pas facile alors que le monde syndical est déchiré. Pourtant, nous avons prouvé dans la Fonction publique que l'unité est possible. Tout en assumant nos divergences. Si très vite n'émergent pas des alternatives aux politiques libérales, des débats d'idées à la place des divisions stériles... les reculs vont être lourds de conséquence.

L'avenir est à portée de main,  
nous y mettons toutes nos forces !

Bernadette Groison



Faites vivre vos droits !  
Il n'est pas trop tard  
pour se syndiquer!



# 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant :

Journée de mobilisation des travailleurs sociaux  
pour rendre effectifs ces droits en France !

## Communiqué de presse de la FSU

Le lundi 20 novembre, s'est la Journée Internationale des droits de l'enfant. Alors que la Convention Internationale de 1989 proclame le droit à l'éducation et à la protection pour les enfants, jamais ces droits n'ont été autant remis en cause par les politiques libérales des différents gouvernements.

En France, plus de 3 millions d'enfants, soit un sur cinq, vivent sous le seuil de pauvreté, 30 000 sont sans domicile, 9 000 habitent des bidonvilles, beaucoup sont en besoin de lieux d'accueil et de prises en charge spécifiques, éducatives ou thérapeutiques.

Dans de nombreux secteurs, il y a soit un déniement du travail d'accompagnement ou de prévention, soit la mise en place de dispositifs présentant la jeunesse comme un problème, rendant les familles seules responsables des difficultés de leurs enfants. Des dispositifs laissant à penser que par la contention, la mise à l'écart, les sanctions et le contrôle de plus en plus précoce des comportements, la société serait protégée.

La France est ainsi fréquemment visée par les observateurs pour la façon dont elle traite nombre d'enfants en situation de grande vulnérabilité, pour les violences exercées par l'État et les institutions sur les enfants.

Ainsi dans le domaine de la justice de mineur.e.s, c'est un nouveau tour de vis sécuritaire et une accélération de la politique de l'enfermement qui sont mis en place avec le projet de la création de 20 nouveaux Centres « éducatif » fermés au détriment d'une politique d'accompagnement éducative et non répressive. Par ailleurs, l'alignement du droit des mineur.e.s sur celui des majeur.e.s est de plus en plus manifeste (885 mineur.e.s incarcérées au mois d'août 2017, record jamais atteint depuis 10 ans), contrairement à l'idée défendue par les conventions internationales d'une justice spécifique pour les mineur.e.s et d'une primauté des mesures éducatives sur le répressif. La situation des Mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s est un véritable scandale. L'État et les nombres de collectivités territoriales se déro-

bent à leur devoir d'aide et de protection. Ces jeunes doivent être protégé.e.s, quelle que soit l'évaluation a posteriori de leurs âges, et pouvoir bénéficier au plus vite d'un accompagnement éducatif.

Un plan d'urgence augmentant significativement les capacités d'accueil pour ces mineur.e.s est nécessaire. L'ensemble des professionnel.le.s doit se mobiliser pour une politique humaine digne et pour le respect de leurs droits. Alors qu'une partie de plus en plus importante de la population est confrontée à des phénomènes d'exclusion sociale et de précarité, gouvernement, législateurs et nombre d'élus locaux veulent instrumentaliser et réduire les fonctions des travailleur.e.s sociaux-les à des tâches d'exécutant.e.s de politiques coercitives, comme à en bureaucratiser leur activité. Rompant ainsi avec l'éthique du travail social, fondée sur l'approche globale de la personne, le respect de son rythme, de son autonomie et de sa dignité, ils renforcent la stigmatisation, le contrôle social et le fichage des personnes les plus vulnérables, dont les enfants.

**La FSU milite pour le droit à la scolarité pour tous les enfants jusqu'à 18 ans. La FSU revendique des moyens pour permettre à l'école d'accueillir tout enfant et notamment ceux en situation de handicap et / ou d'exclusion.**

**Il s'agit de renforcer le tissu social et répondre aux besoins sociaux, éducatifs et thérapeutiques, s'attacher à ce que chaque enfant puisse accéder aux droits sociaux fondamentaux qui favorisent son épanouissement.**

Le 20 novembre la FSU, et ses syndicats nationaux du travail social et de l'Education, appellent à la mobilisation pour faire entendre les droits pour les jeunes et les familles, pour la défense des services publics de qualité sur tous les territoires (avec les moyens conséquents et une reconnaissance statutaire pour les personnels) et une politique d'aide sociale ambitieuse, respectueuse des droits des personnes.

**Un enfant, comme toute personne, on ne le gère pas, on l'accompagne !**

## La FSU engagée pour en finir avec les violences faites aux femmes

Ces derniers mois, le harcèlement sexuel a été largement dénoncé et les violences faites aux femmes ont été fortement médiatisées, notamment dans le domaine du cinéma et de la politique.

Au travers des réseaux sociaux, les témoignages ont révélé l'ampleur de ces violences et a démontré que les femmes se saisissent d'un espace de parole

quand il leur est proposé.

Ce nombre impressionnant de témoignages met en exergue la nécessité de libérer la parole des femmes et le manque évident de lieux pour recueillir leur parole, dans lesquels de bonnes conditions d'écoute devraient être réunies. L'institution judiciaire et l'environnement professionnel ne remplissent pas correctement leurs missions de prévention, d'accueil et de protection des femmes comme le prévoient pourtant divers textes législatifs.

La FSU acte positivement le projet de loi visant à augmenter les délais de prescription de 20 à 30 ans pour les crimes sur mineures, ainsi que celui sur le principe de non consentement des enfants.

Concernant le projet de loi sur le harcèlement de rue, la FSU rappelle qu'il s'agit de harcèlement sexuel dans l'espace public, que des textes législatifs existent déjà et qu'il s'agirait de les appliquer. Elle avait d'ailleurs pris toute sa place dans l'élaboration de la loi du 7 août 2012 contre le harcèlement sexuel.

La FSU rappelle également l'importance de l'Education à l'égalité fille-garçon inscrite dans les programmes scolaires. C'est un outil efficace de prévention contre les violences faites aux femmes et mérite d'être remise en place à l'instar des ABCD de l'égalité.

La FSU revendique une politique volontariste contre les violences faites aux femmes et dénonce la baisse des aides de l'État aux associations qui prennent en charge les victimes, aux organismes de recherche qui décortiquent les mécanismes produisant les inégalités et les violences, et la baisse du budget du secrétariat d'état en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour la FSU, il y a urgence à mettre en œuvre un plan d'ampleur incluant la formation de tous les personnels, une éducation non sexiste des jeunes à tous les niveaux de scolarisation et des moyens à la hauteur des besoins pour que la prise en charge globale des femmes victimes de violences puisse être effective dans tous les domaines professionnels.

### Quelques chiffres

(source Humanité Dimanche du 23/11/2017)

**20%** des femmes sont harcelées au travail en France

**80 000**, c'est le nombre, chaque année, de femmes victimes de viol ou de tentative de viol en France

**123**, c'est le nombre de femmes décédées en France en 2016 après des coups portés par leur compagnon, ex compagnon, amant.

**1 femme meurt en moyenne tous les 3 jours, victime de violences conjugales**

**90%** des plaintes déposées pour violences sexuelles sont classées sans suite et

**90%** des plaintes retenues aboutissent à un non-lieu!

**43%**: c'est la part des femmes des 28 états de l'Union européenne qui ont subi une forme ou une autre de violence psychologique de la part d'un partenaire intime.



La création d'un dispositif dérogatoire au droit commun pour les personnes étrangères n'est jamais une bonne nouvelle, a fortiori lorsqu'il vise des enfants.

Déjà, depuis 2013, et encore plus depuis la réforme législative de 2016, le droit commun de la protection de l'enfance est écorné par un dispositif spécifique aux enfants isolés étrangers organisant une évaluation a priori de leur minorité et de leur isolement et reléguant l'intervention de la justice à un second temps.

Si l'intention de départ était louable – assurer la protection de ces enfants dans le contexte de difficulté, voire de réticence de certains départements pour y répondre –, ce dispositif, en se focalisant sur l'évaluation, et non la présomption, de la minorité, et en retardant la prise en charge éducative, était vicié dès l'origine.

Dans la plupart des départements, cette étape d'évaluation de la minorité sert en réalité de variable d'ajustement : sans même parler des pratiques illégales de refus d'y procéder, de nombreux enfants sont aujourd'hui privés de toute prise en charge sur la seule base d'un entretien et d'examens contestables qui ont conclu à leur majorité.

Les annonces du Premier ministre devant l'Assemblée des départements de France le 20 octobre 2017 franchissent un pas de plus en prévoyant que l'État assumera désormais, à la place des départements, « l'évaluation et l'hébergement d'urgence des personnes se déclarant mineurs [...] jusqu'à ce que leur minorité soit confirmée ».

Ainsi, ces enfants, parce qu'étrangers, sont écartés pendant cette phase du dispositif de la protection de l'enfance pour basculer dans le régime du droit des étrangers.

Dès lors qu'ils seront accueillis dans des structures d'hébergement d'urgence le temps de l'examen de leur minorité, lequel peut durer plusieurs mois, tout porte à croire que sera retardé, sinon nié, l'accès aux droits dont relèvent pourtant ces mineur.e.s potentiel.le.s, à commencer par celui d'être scolarisé.e.s, pour ne pas parler des besoins éducatifs, psychologiques, sanitaires, de jeunes qui ont passé des mois sur les routes de l'exil...

À l'issue du processus d'évaluation, les jeunes dont la minorité sera confirmée pourront – enfin – bénéficier de la prise en charge due aux mineur.e.s isolé.e.s.  
Et les autres, estimés majeur.e.s ?

Comme l'évaluation aura été menée par les services de l'État, c'est certainement sans délai que les préfetures seront informées du verdict, et procéderont à l'interpellation immédiate de ces jeunes, avec mesure d'éloignement et placement en rétention administrative.

**Suite page suivante...**

## Suite de la page précédente

L'étroite coordination des services de l'État renforce la précarité de la situation de ces jeunes dont certain.e.s, probablement, hésiteront à demander la protection à laquelle ils.elles peuvent prétendre, de crainte que, dans l'hypothèse où ils.elles seraient finalement déclaré.e.s majeur.e.s, ils.elles soient tout de suite expulsé.e.s sans pouvoir exercer leur droit au recours effectif, notamment en saisissant l'autorité judiciaire, ou être accompagné.e.s dans des démarches pour tenter d'obtenir la régularisation de leur situation administrative. Autant de jeunes livré.e.s à l'errance, aux abus et exploitations...

Le postulat selon lequel la plupart des jeunes réclamant une protection seraient des majeur.e.s, et que ce phénomène serait à l'origine d'une saturation du dispositif français d'aide sociale à l'enfance, est largement exagéré. Depuis longtemps déjà, les dispositifs de protection de l'enfance sont saturés, et les placements exécutés plusieurs mois seulement après leur prononcé dans de nombreux départements.

Que certains départements rencontrent des difficultés pour faire face à l'augmentation actuelle – toute relative cependant – du nombre de jeunes isolés à protéger est un fait.

Que la solution soit de les délester de ce qui relève de leur compétence sur la base de la nationalité de ces enfants est ségrégative.

Le caractère primordial de l'intérêt supérieur de l'enfant est un principe fondamental, inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, qui ne peut en aucun cas, comme le rappelle régulièrement le Défenseur des droits, être soumis aux politiques migratoires gouvernementales.

Avoir recours à un énième dispositif dérogatoire ne résoudra rien des difficultés que tous constatent. Ce ne sont pas de nouveaux groupes de travail et de nouvelles missions de réflexion dont les mineur.e.s isolé.e.s ont besoin, c'est du respect de leurs droits, un accès au juge et à une réelle prise en charge éducative. Pour tenir compte des disparités territoriales de la protection de l'enfance, augmenter significativement les capacités d'accueil et mettre en place des accompagnements éducatifs ambitieux pour tous les enfants, la solution n'est pas d'affranchir les départements d'une part de leur compétence, elle est de faire en sorte qu'ils aient les financements appropriés pour remplir leur mission.

**L'accueil des enfants isolés étrangers nécessite des moyens,  
il ne saurait passer par l'exclusion du droit commun.**

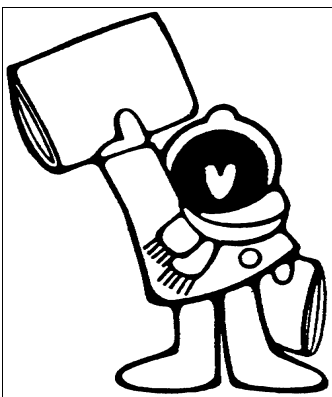
*ADMIE (Association pour la Défense des Mineurs Isolés Etrangers) AMIE Lyon (Accueil des Mineurs Isolés Etrangers) La CIMADE COLLECTIF 69 COLLECTIF URGENCE JEUNES MIGRANTS 44 COMITE DENKO SISSOKO Ne Tournons pas la Page CPMJIE (Collectif Parisien pour les Mineurs et Jeunes Isolés Etrangers) CRSP28 (Collectif 28 pour la Régularisation des "Sans Papiers") DEI-France (Défense des Enfants International) FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s) Fédération SUD Education FCPE Nationale (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) FCPE 92 FERCCGT (Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture) FSU (Fédération Syndicale Unitaire) GISTI (Groupement d'Information et de Soutien des Immigrés) HEBERGEURS SOLIDAIRES Nantes HORS LA RUE LDH (Ligue des Droits de l'Homme) MEDECINS DU MONDE MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) PARCOURS D'EXIL PARIS D'EXIL RESF (Réseau d'Education Sans Frontières) SNUTER-FSU (Syndicat National Unitaire de la Territoriale –Fédération Syndicale Unitaire) SNPES-PJJ/FSU (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social-PJJ/FSU) SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE TIMMY UNICEF Picardie*



## BREVES

### Contractuel.les

Aujourd'hui, un agent sur cinq n'est toujours pas titulaire dans la Fonction publique. Il s'agit des contractuels de droit public ou encore des personnels recrutés en contrat unique d'insertion (CUI). Une grande disparité de statuts mais une même précarité et la demande de conditions de travail plus justes. C'est pour "connaître leurs droits et lutter pour les défendre" que la FSU organisait deux journées de mobilisation et d'action nationale mardi 7 et mercredi 8 novembre.



### EVASION FISCALE

Les Paradise Papers dévoilent les rouages bien huilés d'un vol organisé à l'échelle mondiale qui fait perdre des centaines de milliards d'euros de recettes aux états. Ils montrent ainsi une pratique qui constitue l'un des piliers du capitalisme financier. On peut donc légitimement s'interroger sur la signification de l'endettement ou du PIB d'un état quand la fraude fiscale le prive de milliards de ressources.

### Le Café péda sur les emplois aidés

Le site du Café pédagogique a listé les premières répercussions de la baisse des emplois aidés sur la vie des écoles et notamment concernant l'aide administrative. L'inter-syndicale dont fait partie le SNUipp souligne que ces "23 000 suppressions d'emplois ont des conséquences dramatiques tant pour les personnels renvoyés ainsi au chômage que sur le bon fonctionnement des écoles et des établissements." »

### Le social dont rêve M. Macron

A l'occasion du sommet social européen en Suède, M. Macron en a profité pour vanter le système suédois, dont il veut s'inspirer en France pour faire avancer les « réformes »: le consensus tre « partenaires sociaux ». Le chef de l'Etat voudrait « faire émerger dans le monde syndical et dans le monde patronal une volonté et une capacité à penser les défis de la mondialisation et les équilibres dans lesquels nous vivons » et donc « sortir des guerres de position » (fin de citation). Etant donné que ce sont les patrons qui décident du tour que prend la mondialisation, devinez qui va devoir capituler?

370,25 dollars, c'est selon le cabinet IHS Markit, le coût de fabrication (hors frais de marketing et de distribution) de l'iPhoneX, le dernier smartphone d'Apple. Le iPhone X est vendu aux Etats-Unis 999 dollars et 1159 euros en France. Ah, le coût du travail, les « charges sociales », les impôts...!!! J'oubliais, Apple possède « un trésor de guerre » estimé à plus de 215 milliards d'euros dont 171 milliards grâce à son évation fiscale ou ses placements dits offshore.

## Ce BULLETIN ne demande qu'à s'étoffer.

REPETONS-LE: *votre participation est la bienvenue.* Un billet d'humeur, un article sur l'association à laquelle vous participez, des informations à partager... vous l'envoyez:

.....par voie postale à FSU 61

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

.....par courriel à

snu61@snuipp.fr

Contact: ROUSSELIN Christian

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

Tel: 02.33.26.80.95 Courriel: snu61@snuipp.fr



Prochain Bulletin vers la mi-décembre

## **Le report de revalorisation. Et une nouvelle attaque !**

Les reports de date de revalorisation de pensions pas si anodins que cela !

Une technique "discrète" qui accentue la baisse de pouvoir d'achat de tous les retraités.

### **Trois reports depuis 2003.**

La revalorisation des pensions des régimes de base, qui avait lieu initialement tous les 1er janvier a été reportée:

- en avril en 2009 (3 mois de report) .
- en octobre en 2014, ( 6 mois de report, avec gel d'une année sauf pour le minimum vieillesse )
- serait décalée au 1er janvier 2019 ( trois mois de report).

En 2019, de report en report, on aura donc fait un tour de calendrier. En dix ans , les retraité.e.s auront perdu 1 an de revalorisation

### **Trois subterfuges différents:**

Les raisons invoquées par les différents gouvernements sont les suivantes :

En 2009 : "Le gouvernement entend **mieux prendre en compte l'inflation réelle de l'année précédente.**" Pourtant, force est de constater qu'en 2009 la revalorisation des pensions n'était pas ajustée sur la réalité de l'inflation constatée par l'INSEE, comme l'y obligeait l'article 27 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003. ( En 2007, +1,8 % pour un indice INSEE de 2,6 %, en 2008 +1,36 % pour un indice INSEE de 3,6%.

En 2014 : "Le décalage permettra de **modérer l'évolution des dépenses de pensions.** Pour préserver la situation des retraités les plus modestes, cette mesure ne s'appliquera pas au minimum vieillesse." (PLFSS 2014- Programme retraite- présentation stratégique)

En 2018, **rendre notre système de retraites plus simple et plus lisible !**

Les dates de revalorisation des pensions de retraite et du minimum vieillesse seront alignées au 1er janvier, à compter de 2019.(Dossier presse PLFSS 2018 chapitre IV-II). Un alignement bien suspect avec un tel motif aussi futile!

## ***Un seul objectif:... permettre de substantielles économies pour l'état***

Le décalage de la revalorisation des pensions a permis de générer 800 millions d'économies dès 2014 pour les 6 mois, celui de 2019 générerait 380 millions d'économies pour les 3 mois. Sans oublier que ces économies se répercutent, année par année, puisqu' aucun rattrapage ultérieur n'est envisagé.

## ***... et, en conséquence, rogner, petit à petit, le pouvoir d'achat des pensions.***

Du fait du décalage, les retraité.e.s perçoivent pendant plusieurs mois une pension inférieure à ce qu'elle aurait pu être si la date de revalorisation n'avait pas été repoussée. Cette perte perdurera ensuite tout au long du reste de la retraite.

Des sommes qui, mises bout à bout, sont loin d'être négligeables.

Le manque à gagner atteint, sur 25 ans de retraite plusieurs milliers d'euros. (Simulations Optimat , dans une étude pour Capital)

- 3 376 euros pour un.e ancien.ne salarié.e non cadre qui touchait en 2008, 977 euros par mois de pension de la Sécurité Sociale et 315 euros du régime complémentaire,
- 4 588 euros pour un.e ancien.ne salarié.e cadre qui touchait en 2008, une pension de 1323 euro par mois de la Sécurité Sociale, et de 475 euros par mois de régime complémentaire

### **Cela sans compter**

- La hausse de 1,7 point de la CSG qui touchera une majorité de retraité.e.s
- La suppression de la demi-part pour les parents isolés (loi de finances de 2009)
- La cotisation additionnelle de solidarité pour l'autonomie au taux de 0,3% (LFSS 1er avril 2013)
- L'assujettissement à l'impôt sur le revenu de la majoration de pension de 10% pour les assuré.e.s ayant élevé.e.s trois enfants et plus (LF 2014)

**Solidarité  
Laïque**

## 10 000 kits scolaires pour les Antilles

Solidarité laïque poursuit sa campagne d'appel à dons pour venir en aide aux populations sinistrées des Antilles. Des dons qui serviront dans un premier temps à équiper les milliers d'enfants de Saint-Martin pour leur futur retour à l'école.

L'ONG de développement de l'éducation *Solidarité laïque* et ses organisations membres, dont le SNUipp-FSU, sont mobilisés pour venir en aide aux populations affectées par le passage de l'ouragan Irma aux Antilles, plus particulièrement sur l'île de Saint-Martin. Car de fait, le bilan s'avère très lourd et les dégâts matériels considérables, de nombreux insulaires ayant tout perdu. La quasi-totalité des écoles ne sont toujours pas en mesure d'accueillir leurs élèves et il faudra du temps pour reconstruire, même si un premier accueil est d'ores et déjà organisé avec des enseignants, des psychologues et des personnels volontaires.

### Vivons le paysage

*C'est le thème du concours organisé et proposé cette année aux écoles maternelles, élémentaires et classes spécialisées. par le SNUipp*

*en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, le café pédagogique, la Ligue de l'enseignement, la ville de Paris et de nombreux éditeurs jeunesse .*

« Qu'il soit proche ou lointain, réel ou imaginaire, urbain, rural ou naturel, le paysage nous environne, les humains s'y inscrivent et le transforment. » Le concours organisé par le SNUipp-FSU, en partenariat avec la BnF, la ligue de l'enseignement, le *Café pédagogique* et de nombreux éditeurs de littérature jeunesse, invite cette année les classes à explorer la notion de paysage au travers de cinq approches possibles à mixer ou à décliner à leur convenance : raconter le paysage, l'habiter, le transformer, le démultiplier, le ressentir... La réalisation de l'œuvre peut prendre toutes les formes, qu'elle soit graphique, photographique, audiovisuelle, sonore ou multimédia.



**SNUipp 61 -FSU *Si vous trouvez un bulletin de syndicalisation dans ce bulletin...c'est donc que vous n'êtes pas encore resyndiqué.e ou syndiqué.e....Alors...***



<b>CGT Retraités</b>	<b>UCR FO</b>	<b>CFTC</b>	<b>CFE-CGC</b>	<b>FSU</b>	<b>Solidaires</b>	<b>FGR-FP</b>	<b>LSR</b>
--------------------------	-------------------	-------------	----------------	------------	-------------------	---------------	------------

## COMMUNIQUE

### POUR UNE VIE DIGNE EN EHPAD

La situation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) inquiète les milieux professionnels qui s'alarment à juste titre des effets sur la qualité du service, au détriment des résidents et des familles, par la mise en place de la convergence des tarifs dépendance et soins.

Ce mécanisme de convergence qui fait de beaucoup d'établissements privés lucratifs des gagnants fait aussi beaucoup de perdants parmi les établissements publics.

Aux sous effectifs unanimement reconnus s'ajoutent la suppression des emplois aidés, la baisse des dotations et le mécanisme de convergence ; autant de facteurs susceptibles de réduire le nombre de personnels au détriment de la qualité du service et du bien-être des résidents.

Cela peut conduire à une maltraitance institutionnelle excluant tous soins individualisés et l'irrespect de la dignité des personnes âgées.

Par ailleurs les CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) conclus pour 5 ans (remplaçant les conventions tripartites), qui à priori, offrent enfin une vraie souplesse de gestion, ne sont pas garants d'une amélioration des conditions d'accueil et de vie des résidents.

Enfin la question de la tarification de l'hébergement, qui intègre les amortissements, n'est pas résolue alors que, dans de nombreux domaines, les équipements collectifs (écoles, collèges, lycées, terrains de sport, etc.) sont à la charge des collectivités et non des usagers.

Dans la configuration actuelle il s'ensuit que le reste à charge pour les résidents est supérieur pour 75% aux revenus dont ils disposent.

Afin que les séjours en EHPAD soient de qualité et qu'ils respectent la dignité des résidents nous préconisons que :

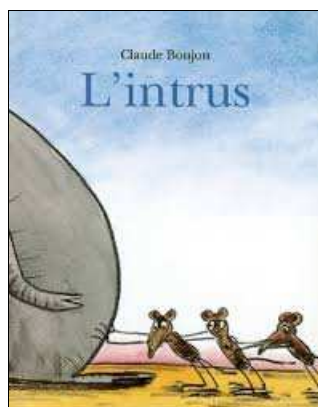
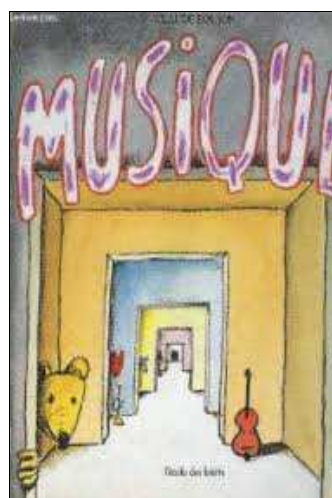
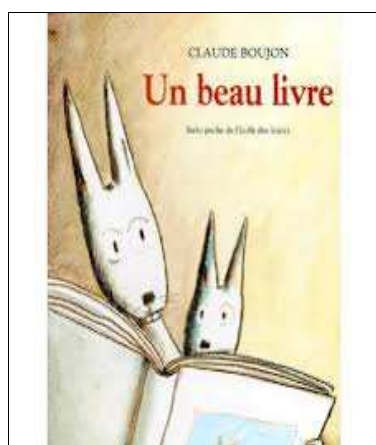
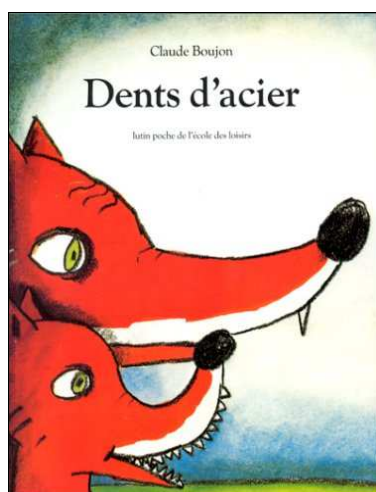
- 1/ soit retravaillée la réforme tarifaire et que soit mis en place un financement solidaire et pérenne de la perte d'autonomie, reposant sur la Sécurité Sociale dans le cadre de la solidarité nationale,
- 2/ les amortissements ne soient pas retenus pour le calcul du tarif hébergement mais supportés par la collectivité,
- 3/ les contrats aidés soient préservés dans les EHPAD
- 4/ des personnels qualifiés soient recrutés en nombre suffisant pour répondre aux besoins,
- 5/ les recommandations du plan Solidarité grand âge soient appliquées pour atteindre un ratio d'encadrement de 1 emploi par résident.

Paris le 20 novembre 2017

## ALBUMS Claude BOUJON

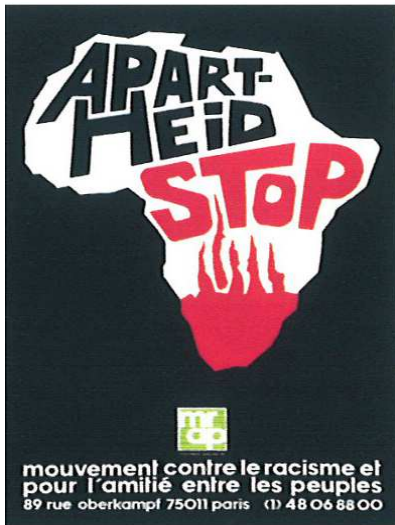
Claude Boujon est né en 1930 à Paris. Jusqu'en 1972, il fut rédacteur en chef d'une maison d'édition spécialisée dans la presse enfantine ( PIF Gadget ). Par la suite, il se consacra entièrement à la création artistique, peinture, sculpture, mais aussi affiches, scénographies, marionnettes. Les livres qu'il a écrits et illustrés pour les enfants sont le prolongement naturel de son travail de plasticien et de son expérience du jeune public. Fabuliste exceptionnel, il nous a laissé une oeuvre pleine d'humanité et de tendresse. Claude Boujon est mort en septembre 1995. Il reçut le Prix Bernard Versele en 2003.

### Auteur et illustrateur\* de nombreux albums jeunesse

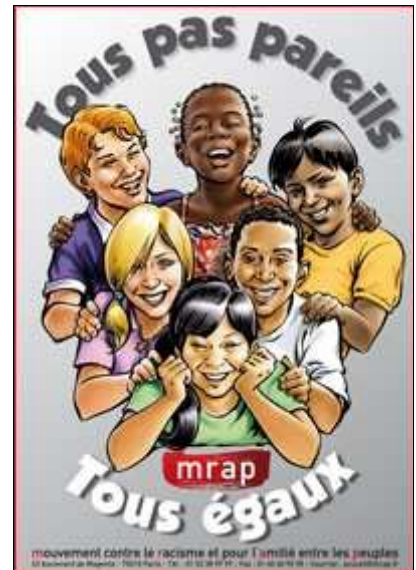


- L'apprenti loup - L'école des loisirs, 1984. - (Lutin poche)
- Le lapin loucheur - L'école des loisirs, 1984. - (Lutin poche)
- La fée au long nez - L'école des loisirs, 1985. - (Lutin poche)
- Bon appétit ! Monsieur Lapin - L'école des loisirs, 1985. - (Lutin poche)
- Le crapaud perché - L'école des loisirs, 1986. - (Lutin poche)
- Un bon petit ogre - L'école des loisirs, 1987. - (Lutin poche)
- Les escargots n'ont pas d'histoires - L'école des loisirs, 1987
- La queue cassée - L'école des loisirs, 1987
- Une carotte peu ordinaire - L'école des loisirs, 1988
- Tignasse - L'école des loisirs, 1988
- La brouille - L'école des loisirs, 1989. - (Lutin poche)
- Je mangerais bien une souris ! - L'école des loisirs, 1989. - (Lutin poche)
- Musique - L'école des loisirs, 1990. - (Lutin poche)
- Un beau livre - L'école des loisirs, 1990
- Toutou dit tout - L'école des loisirs, 1991. - (Lutin poche)
- Troc - L'école des loisirs, 1991. - (Lutin poche)
- Mangetout et Maigrelet - L'école des loisirs, 1992
- On a volé Jeannot Lapin - L'école des loisirs, 1992. - (Lutin poche)
- L'intrus - L'école des loisirs, 1993
- Pauvre Verdurette - L'école des loisirs, 1993
- Ah ! les bonnes soupes - L'école des loisirs, 1994. - (Lutin poche)
- Cousin Ratinet - L'école des loisirs, 1994
- Et toc ! - L'école des loisirs, 1995
- Verdurette cherche un abri - L'école des loisirs, 1995
- Bon appétit Monsieur Renard - L'école des loisirs, 1996
- La chaise bleue - L'école des loisirs, 1996
- Dents d'acier - L'école des loisirs, 1997
- Petites bestioles - L'école des loisirs, 1998
- Verdurette et compagnie - L'école des loisirs, 2000

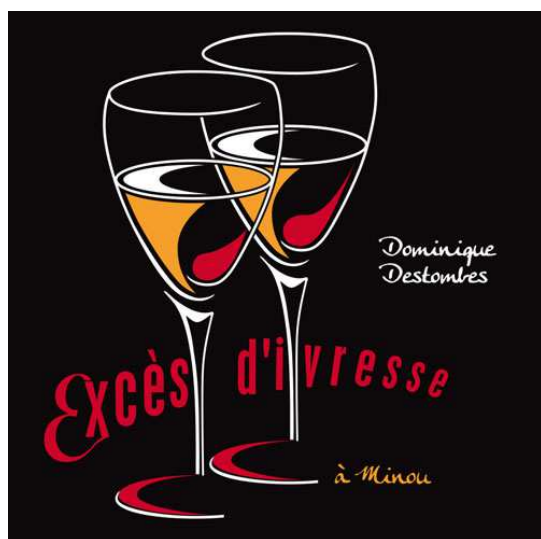
**En affiches, le MRAP**  
**Mouvement contre le Racisme et pour**  
**l'Amitié entre les Peuples**



**Affiche contre l'apartheid**  
 Novembre 1985







## Dominique DESTOMBES

Les treize chansons du premier album de Dominique Destombes, « Excès d'ivresse », suscitent l'intérêt et forcent le respect parce qu'elles sonnent justes, tout simplement, dans un style intemporel que n'auraient sûrement pas renié Jacques Brel et Léo Ferré

Pour acheter son CD, passer au « Carnet de routes » à Alençon 8, rue Marcel Palmier du côté de la place de Lancrel.

### Mouvement de la Paix

ICAN International (Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires) a reçu le prix Nobel de la Paix en octobre 2017.

Le 10 décembre 2017, jour officiel de la remise du prix Nobel à ICAN, à l'initiative du comité départemental du Mouvement de la Paix de l'Orne, marche pour demander au gouvernement de commencer les négociations sur le traité d'interdiction des armes nucléaires et d'en obtenir la ratification par la France et les pays européens.

## ALENCON

### Dimanche 10 décembre

### Marche pour la Paix et l'abolition des armes nucléaires

#### Départ 10h,

#### place du Point du jour (Courteille)

10h15 place de la Pyramide

10h30 place de Lamagdelaine

10h45 place de Montsort

#### Arrivée 11h15/11h30

#### place de la Paix (Perseigne)



La Direction des Affaires Culturelles de la Ville, la Scène Nationale 61 et l'association "Le Gobelin farceur" proposent conjointement une pièce participative « Le Masque Rouge ».

Un mystérieux individu affublé d'un masque rouge sévit à Alençon et s'introduit dans les lieux les plus emblématiques de la ville : musée, médiathèque, théâtre, Halle au blé... Mais qui est-il ? Que cherche-t-il ?

À vous de trouver des indices et de le démasquer au cours d'enquêtes grandeur nature.

- Épisode 1 au Musée des Beaux-arts et de la dentelle sam. 18 et dim. 19 nov.
- Épisode 2 à la Médiathèque Aveline, sam. 20 et dim. 21 janv.
- Épisode 3 à la Scène nationale 61, sam. 17 et dim. 18 fév.
- Épisode 4 à la Halle au blé, sam. 14 et dim. 15 avr.

**Gratuit et ouvert à toutes et à tous à partir de 12 ans.**

**Durée : environ 2h30 par épisode.**

**Horaires à préciser.**

**Sur inscription : 02 33 32 41 54**